

CONVENTION DE LOCATION

SALLE DES FÊTES FRANCOIS MITTERRAND

Entre la Commune de MARCORIGNAN (Aude), représentée par son Maire, Monsieur Francis TAURAND,

Et M (Personne Physique)

Et (Personne Morale)

Adresse :

.....

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} :

En application et dans le respect du Règlement d'utilisation de la Salle, la Commune de MARCORIGNAN met à la disposition de l'utilisateur la Salle des Fêtes.

Article 2 : Manifestation - Cérémonie

La mise à disposition de la Salle des Fêtes est consentie pour l'organisation de (*préciser l'objet de la manifestation*) :

Le :

L'utilisateur se portera garant afin que la capacité d'accueil maximum de la salle (stipulée dans le règlement) ne soit en aucun cas dépassée (respect des règles de sécurité).

Surface utilisée : Totale Partielle

Article 3 : Règlement d'utilisation

La Salle des Fêtes est mise à disposition moyennant le versement d'une redevance conformément aux tarifs définis dans le règlement d'utilisation. Ce versement sera effectué auprès des Services Administratifs de la Mairie au moins 15 Jours avant la mise à disposition de la salle.

Article 4 : Caution

Un chèque de caution sera déposé auprès de la Mairie lors de la remise des clés, celui-ci sera restitué si aucune dégradation n'a été constatée et si les locaux ont été remis en parfait état de propreté. Les dispositions du Règlement s'appliqueront dans les autres cas.

Article 5 : Remise des clés

L'utilisateur retirera les clés de la Salle auprès de la Mairie la veille du jour de la location et un état des lieux contradictoire sera effectué.

Article 6 : Responsabilité

Dès l'entrée dans la Salle des Fêtes, l'utilisateur assurera la responsabilité des locaux. En particulier, il veillera, lors du départ, au respect de la tranquillité des riverains et à la fermeture de toutes les issues.

L'utilisateur fournira une photocopie de son contrat d'assurance responsabilité civile et fera son affaire de la garantie des risques précités dans le règlement d'utilisation.

Article 7 : Règlement d'utilisation de la Salle des Fêtes

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement dont il accepte les clauses.

Un exemplaire de ce règlement sera signé et annexé à la présente convention.

Fait à Marcorignan, le

L'utilisateur

Le Maire